

CHAPITRE III.

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES



Source : SMPMQ, taillis de châtaigniers



Outre de disposer d'un état des lieux du domaine forestier en Pays Midi-Quercy, le diagnostic a permis de mettre en exergue les atouts et faiblesses de l'espace forestier du territoire, ainsi que les opportunités et menaces pouvant peser sur ce dernier.

Suite à l'analyse de ces différentes données (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces), un certain nombre d'enjeux ont pu être formulés, puis discutés avec les différents partenaires.

III.1 Synthèse du diagnostic du domaine forestier en Pays Midi-Quercy

Les éléments recueillis au cours du diagnostic ont été regroupés sous forme d'une matrice AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) (tableau 5).

III.2. Enjeux forestiers identifiés sur le territoire du Pays Midi-Quercy

Au regard des principaux éléments d'analyse du diagnostic technique et des résultats de la concertation, trois enjeux forestiers principaux, ont été identifiés sur le territoire du Pays Midi-Quercy.

1. Dynamiser la gestion forestière
2. Maintenir et développer les activités de la filière bois
3. Favoriser la multifonctionnalité de la forêt

A ces enjeux forestiers s'ajoutent un 4^{ème}, constituant une condition sine qua non à la mise en place d'une stratégie en faveur de la forêt et de la filière bois sur le territoire.

4. Faire vivre la Charte Forestière de Territoire, à travers notamment le maintien d'une animation



Ces enjeux ont été soumis à discussion lors d'une journée d'échange qui s'est déroulée le 1^{er} juillet 2011 à Saint Antonin-Noble-Val, à laquelle étaient conviés les membres du Comité de Pilotage, et des personnes rencontrées lors de la phase diagnostic. Au total, 22 personnes ont participé à cette journée. Celle-ci avait pour objectifs de discuter et de valider les enjeux identifiés, et d'engager les réflexions sur le futur plan d'action de la Charte Forestière de Territoire.

Deux groupes de travail se sont ensuite réunis pour travailler à l'élaboration du programme d'action. Un premier groupe de travail s'est réuni le 29 septembre 2011, afin de discuter des actions à mettre en œuvre pour répondre au premier enjeu « Dynamiser la gestion forestière », le second groupe de travail s'est réuni le 17 octobre pour répondre au second et troisième enjeu : « Dynamiser la filière bois », et « Favoriser la multifonctionnalité de la forêt ».

Suite aux diverses contributions, un plan d'action, visant à pallier les enjeux identifiés, a ainsi été élaboré et validé en Comité de Pilotage le 10 novembre 2011, à Bruniquel. Celui-ci se structure autour de six actions à mettre en œuvre dans les trois prochaines années.

Ce travail doit maintenant déboucher sur des réalisations concrètes sur le terrain. La mise en œuvre de ces actions est prévue sur la période 2012-2014.



Tableau 5: Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un risque incendie relativement faible - Une desserte forestière globalement bonne - Un espace forestier multifonctionnel (exploitation, pastoralisme, chasse, champignons, randonnée, ...), avec des conflits d'usage relativement limités - Une volonté de nombreux acteurs de s'impliquer dans la valorisation de l'espace forestier	- Une forêt de faible valeur économique et vieillissante: une forêt de Causse formée de maigres taillis de chênes pubescents, des châtaigniers dépérissants par manque de gestion sylvicole - Une problématique foncière, avec une forêt presque exclusivement privée, morcelée et parcellisée - Des propriétaires forestiers difficiles à mobiliser - Des propriétaires plutôt âgés, pour qui la forêt représente avant tout un patrimoine à transmettre - Une forêt « tirelire » sans gestion sur le long terme: des propriétaires forestiers qui ne voit pas l'intérêt d'exploiter leur forêt autrement que pour des coupes de bois de chauffage - Abandon de la culture du châtaignier sur les communes de Laguëpie et Castanet → des châtaigneraies devenues taillis





OPPORTUNITES	MENACES
- Une hétérogénéité du territoire forestier, mais un secteur « coteaux de Monclar » au potentiel sylvicole important - Une demande accrue en bois-énergie avec la hausse des énergies fossiles - Volonté au niveau local de développer et structurer la filière bois-énergie (développement de chaufferies bois sur le territoire, création d'une plateforme bois-énergie, création d'une association pour la vente de bois-décheté...) - Existence de potentialités de coopération entre acteurs du secteur agricole et secteur forestier (CUMA, Chambre d'agriculture, coopérative forestière, etc) impliqués dans le bois-énergie - Valorisation du bois de châtaigniers en piquets - Volonté de relancer la châtaigne sur la commune de Laguépie - Modification par la Loi de Modernisation agricole de 2010 : toute propriété forestière de plus de 25 hectares doit désormais être dotée d'un Plan Simple de Gestion (fin du seul tenant). Cette nouvelle disposition aura pour conséquence davantage de forêt soumise à PSG et donc gérée durablement. - Natura 2000 : contractualisation possible permettant le maintien des milieux ouverts en zone Natura 2000 - Des initiatives en faveur de la dynamisation de la gestion forestière : le programme européen AFO - La mise en œuvre d'un PDM sur le massif forestier « Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert » qui a démontré le potentiel de mobilisation des propriétaires forestiers et des élus sur la question de la gestion forestière	- Forêt sous-exploitée, déprise agricole (fermeture des paysages, augmentation des risques incendie,...) - Un cercle vicieux qui s'amplifie au niveau de la qualité de certains peuplements forestiers - La vision trop « conservatrice », « patrimoniale » des propriétaires forestiers - Un manque d'intérêt des propriétaires, faible rentabilité, manque d'informations, méconnaissance du foncier, etc. - Un manque d'informations et de formations des propriétaires forestiers sur la gestion forestière - Des incertitudes sur les changements climatiques futurs et leurs impacts sur les forêts et les espaces intermédiaires du territoire (risques incendie, problèmes sanitaires, dépérissements...).

❖ Enjeu 1 : Dynamiser la gestion forestière

Afin de préserver la multifonctionnalité de la forêt, il semble majeur d'encourager la gestion forestière sur le territoire.

Une plus grande mobilisation de bois sur le territoire permettra, en effet, à la forêt de remplir l'ensemble de ses fonctions (économique, environnementale, sociale, paysagère), d'être plus résistantes aux aléas climatiques et sanitaires, etc.

Mais, pour atteindre cet objectif, la Charte Forestière de Territoire devra s'attacher à agir à plusieurs niveaux :

- ***Impliquer les propriétaires forestiers dans la gestion forestière durable de leur forêt***

Une mobilisation accrue des bois sur le territoire ne sera rendue possible que par une implication des propriétaires forestiers dans la gestion de leur parcelle. En ce sens, il s'agira de les sensibiliser à gérer leur forêt, de « casser » certains apriori qu'ils pourraient persister vis-à-vis des interventions sylvicoles, et de les rassurer en les informant des différents organismes pouvant les accompagner dans la gestion de leurs parcelles.

- ***Travailler à la restructuration du foncier forestier***

Alors que la ressource potentielle sur pied existe sur le territoire, le morcellement de la propriété forestière freine la mise en place d'une gestion forestière dynamique.

Ainsi, il semble nécessaire d'agir sur le foncier forestier afin d'augmenter la surface moyenne des propriétés, en favorisant les échanges, les achats, ventes...

- ***Améliorer la qualité des peuplements***

L'absence de gestion sylvicole est à l'origine d'une capitalisation de la ressource et donc d'un vieillissement des peuplements. La faible qualité des bois n'incite pas les propriétaires aujourd'hui à exploiter leur bois, la rémunération issue de leurs coupes étant relativement faible.

Un des enjeux est de trouver des solutions pour la gestion et la valorisation des espaces boisés aujourd'hui peu productifs, et favoriser le recours à une sylviculture adaptée pour permettre la réhabilitation des nombreux taillis de châtaigniers aujourd'hui déperissants, et permettre à terme, leur valorisation.



❖ Enjeu 2 : Maintenir et développer les activités de la filière bois

Soutenir et développer la filière bois locale est majeure en terme de maintien d'emplois locaux, d'entretien de l'espace rural, etc.

Sur le territoire, l'accent sera plus particulièrement mis sur la filière bois-énergie, aujourd'hui en plein essor.

- ***Structurer un approvisionnement local et durable en plaquettes forestières***

La multiplication des chaufferies et des réseaux de chaleurs au bois sur le territoire pose la question de l'approvisionnement en ressource en bois.

Au regard de la ressource forestière présente en Pays Midi-Quercy, et des volontés des acteurs locaux, un développement et la structuration d'une filière bois-déchetée basée sur une valorisation de la ressource locale, ainsi que sur une volonté de gestion forestière, seraient bénéfiques à différents points de vue : économique, social, environnementale.

- ***Maintenir et développer le tissu des entreprises de la filière bois sur le territoire***

Un certain nombre d'entreprises de la filière forêt-bois, à l'origine d'emplois locaux, sont présentes sur le territoire. Parmi elles, les entreprises de travaux forestiers jouent un rôle clé : en effet, ce sont elles

qui permettent la mobilisation du bois en forêt, et approvisionnent les entreprises en aval de la filière.

Toutefois, la filière souffre d'un manque de main-d'œuvre et notamment de bûcheron-tâcheron. Dans ces conditions, il convient de soutenir les entreprises existantes, et de les appuyer dans leur volonté de développement.

❖ Enjeu 3 : Favoriser la multifonctionnalité de la forêt

La forêt tient une place centrale dans le paysage, joue un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, et constitue un milieu privilégié pour de nombreux usagers.

Cette multifonctionnalité de la forêt est au cœur d'un projet comme celui d'une Charte Forestière de Territoire. Aussi, il convient de faire en sorte que celle-ci soit garantie sur le territoire.

- ***Limiter les conflits d'usage et la pression sur les milieux***

Les espaces forestiers sont très sollicités par le développement d'activités de pleine nature. Mais, la méconnaissance du public des milieux forestiers peut devenir source de conflits, et entraîner une dégradation des milieux naturels. Aussi, afin de limiter les conséquences de cette fréquentation, engager des actions de sensibilisation, de communication auprès des différents usagers de la forêt semble nécessaire.



Informier et sensibiliser aussi les propriétaires forestiers à la nécessité de se protéger des risques liés à la fréquentation de leur forêt apparaît tout aussi important.

- ***Renforcer les liens agriculture /forêt***

Il s'agit aujourd'hui de renforcer et développer les complémentarités pouvant exister entre ces deux modes d'occupation du sol, qui ont de tout temps été liés.

- ***Préserver et valoriser le rôle environnemental de la forêt***

La forêt assure, par ailleurs, des fonctions écologiques majeures pour notre société : prévention des risques naturels, lutte contre le changement climatique, maintien de la biodiversité...

Outre de pérenniser cette fonction de la forêt, il s'agit de valoriser le rôle que peut jouer la forêt notamment dans l'adaptation au changement climatique (en lien avec le Plan Climat Territorial du Pays Midi-Quercy), ou dans la conservation de la biodiversité (projet Trame Verte et Bleue).

❖ **Enjeu 4 : Faire vivre la Charte Forestière de Territoire**

Essentielle en phase d'élaboration de la Charte, une animation soutenue l'est tout autant dans la phase de mise en œuvre.

La fonction d'animation doit être pérennisée dans la suite de la démarche afin de faire vivre cette charte au travers de la mise en œuvre de son plan d'action.

